

Notes explicatives – Registre des exploitations aquacoles

Partie Statut sanitaire reconnu

Colonne « Autre » : Maladie présente ou Mesures de contrôle contre la maladie en place.

Signe « X¹ » : Soumis à une surveillance ciblée pour la maladie (prise d'échantillons et analyse). Voir dans « Statut sanitaire des exploitations aquacoles », le point 8 « Situation sanitaire en Belgique » (<http://www.favv-afsca.fgov.be/aquaculture/>).

Partie Type de production

Colonne « Autre » : Une ou plusieurs des activités suivantes : repeuplement de cours d'eau naturel, livraison aux pêcheries, achat/vente (activité de stockage), site d'hébergement temporaire avant abattage, animaux d'ornement, appâts vivants pour la pêche, production de caviar.